

Conditions générales

Avant de vous inscrire, prendre **obligatoirement** connaissance de **conditions générales** :

Inscription

Les formations organisées par la Carsat sont réservées aux entreprises cotisant au régime général de la « Sécurité Sociale », aux organismes de formation et autres partenaires en prévention. La demande d'inscription sera analysée par le Contrôleur de Sécurité du secteur. En cas d'avis favorable, une convention de formation vous sera adressée dans les meilleurs délais. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, un choix sera effectué en fonction des risques liés à l'activité, de l'effectif de l'établissement, du plan d'actions engagé.

L'inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation par la Carsat.

La CARSAT Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session.

Coût

Pour toute entreprise cotisant au régime général accidents du travail & maladies professionnelles de la Sécurité Sociale (financement par le fond national de prévention de la branche AT/MP), la Carsat Normandie prend en charge les frais pédagogiques.

Seuls le maintien du salaire, les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'entreprise.

L'employeur se chargera de la gestion des frais restant à sa charge suivant la réglementation existante dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Convention

Les stages organisés par la CARSAT Normandie donnent lieu à la délivrance d'une convention.

Assurance

L'entreprise s'assure que son contrat d'assurance en responsabilité civile couvre les activités de son salarié dans le cadre d'un stage organisé par la CARSAT Normandie.